L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 22 FEVRIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN 22 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy & Son, au coin des rues Lafayette et Magasins, divers; sur la Levée, au pied de la rue Poydras—foin.

Faïence, &c.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Foin.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Divers. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Mardi, 22 février 1876.

OPÉRA.— La Dame aux Camélias.
VARIÉTÉS—Jealousy, or the one last wife.
ACADEMIE—Menestrels de Kelly et Leon.
ST-CHARLES—Mr Edwin Adams.
GRUNEWALD HALL.—Concert Hans Von Bulow.

Un peu de logique.

Nous avons déjà signalé les inconvénients qui résultent de l'absence de méthode dans la confection des lois. La session actuelle nous en fournit de nombreux exemples. Des bills sur le même sujet sont présentés dans les deux Chambres à des époques différentes et sont souvent l'objet de décisions contradictoires. Il arrive qu'un bill général contredise les dispositions d'un bill spécial passé précédemment, ou réciproquement. Cela joint à la multiplicité des bills crée une confusion qui permet à peine de savoir où en sont les travaux législatifs sur telles ou telles questions.

Prenons, par exemple, les monopoles. Le sentiment général de la communauté s'était prononcé en faveur de l'abolition des monopoles. En réponse à ce sentiment plusieurs bills ont été présentés les uns dans le Sénat, les autres dans la Chambre, et chacun de ces bills a eu un sort différent, sans que nous puissions dire s'il y a quelque chance d'en voir passer un finalement.

Tandis que le bill abolissant la loterie vient de passer à la Chambre, le bill sur le monopole des abattoirs est renvoyé indéfiniment; nous ne savons où en est le bill sur le monopole des industries nocturnes; et nous ne voyons pas de tous ces bills surgir une définition bien claire des monopoles et des principes qui doivent régir même la législature en cette matière.

Il y a un amendement constitutionnel proposé par M. Young pour interdire les monopoles à l'avenir. Nous avons déjà fait observer que cet amendement aurait du être complété par une abolition des monopoles passés, basés sur le principe fondamental de la liberté de l'industrie. Les bills que la législature pourra passer sur les divers monopoles procédemment établis, pourront donner lieu à contestation, et, tout en approuvant le rappel des lois qui ont accordé ces monopoles, nous eussions voulu voir un amendement constitutionnel couper court à toutes les chicanes, en interdisant aux cours de reconnaître aucune loi créant un monopole et portant atteinte à la liberté de l'industrie.

Un autre exemple des contradictions de nos législateurs nous est offert par le passage de deux bills autorisant la levée de taxes par les paroisses ou la ville de la Nouvelle-Orléans en faveur d'un chemin de fer. Ces deux bills qui, paraît-il, ont été votés par la Chambre, sont en contradiction formelle avec le principe juste établi dans l'un des amendements constitutionnels proposés, à savoir que les ressources ou le crédit de l'Etat, des villes et des paroisses ne doivent pas être employés à aider des entreprises particulières. Si cette disposition eût été inscrite dans toutes les Constitutions, l'Etat de la Louisiane et la ville de la Nouvelle-Orléans ne seraient pas dans la situation où les a mis l'abus qui a été fait de leur crédit. Nous ne serions pas écrasés par des montagnes de dettes. Nous désirons que nous soyons de voir réussir une entreprise aussi importante pour l'avenir de notre place que celle du Pacifique, nous ne pouvons approuver l'idée de demander à la taxe les moyens de la réaliser.

Ces deux exemples de contradiction flagrante suffisent pour faire ressortir la nécessité de procéder avec méthode à la confection des lois et de classifier les mesures législatives d'une session, afin de rendre toutes celles qui ont trait au même sujet conformes aux principes qui doivent leur servir de règle commune.

Il est trop tard, maintenant, pour réformer, dans cette session, la manière de procéder; il y a, d'ailleurs, si peu d'entente possible entre les deux Chambres, qu'il n'y a pas à y songer. Ce sera une réforme à introduire au début de la prochaine session. Mais nous voudrions, cependant, dans les quelques jours qui nous séparent de l'ajournement, voir les démocrates montrer un peu plus de logique dans leurs votes et prouver que, dans le passage des mesures de réforme, ils sont guidés par des principes généraux et non par des considérations d'un ordre particulier ou personnel.

Le Bill des Bons à prime

Nous apprenons que les amis du Bill des Bons à prime s'accrochent maintenant à toutes les branches pour contrebarrer le rapport défavorable du comité de finance du Sénat. Il est allé, dit-on, jusqu'à vouloir attaquer la Banque du Sud et son président comme étant les trouver l'une et l'autre en défaut, accusant ce dernier d'avoir contresigné les Bons de 1869 émis pour racheter la circulation municipale,— et après les avoir ainsi contresignés, de chercher à les faire annuler.

Cela requiert explication.

Il est vrai que Mr Layton a contresigné les Bons, mais il l'a fait comme Président de la Banque qui était à l'époque légent fiscal de la ville; et ce fut pour aider la ville que la banque prit plus de cent millions de ces Bons qu'elle possède encore et dont la ville refuse de payer les coupons échus, bien qu'elle ait plus de fonds qu'il n'en faut pour les payer en plein.

Mais en supposant que M. Layton ait signé ces bons en toute autre capacité, cette signature les rendrait elle valides? Pas le moins du monde, s'ils ne l'étaient pas sans cela. Mr Layton les a signés comme officier de la municipalité, voilà tout.

Les aurait-il signé, en n'importe quelle autre capacité, que cela ne prouverait encore rien.

Puis, il n'est pas correct de dire que Mr Layton demande aujourd'hui la nullité de ces Bons; car le procès à la Cour de Circuit des Etats-Unis n'est pas en son nom, ni en celui de la Banque du Sud, mais en le nom de non-résidents. Il faut de plus dire pour renverser tout cet échafaudage, que la Banque du Sud tout en contraire demande à être payée de ses coupons échus, avec les fonds en dépôt à la Banque Nationale de la Louisiane.

S'il pouvait être fait une exception en faveur de Bons autres que ceux de 1852, il faudrait le faire en faveur des Bons de 1869 qui ont absorbé la circulation municipale. Il n'est pas ici question de porter atteinte aux Bons des Waterworks, dont l'émission était autorisée par une loi de beaucoup antérieure à l'acte de consolidation de 1852.

Et quand même la Banque du Sud et son président occuperaient une position inconsistante, *ce qui n'est pas du tout vrai*, la ville, pour cela devrait-elle être contrainte à assumer trois millions de Bons qu'elle n'avait pas le droit légal d'émettre?

Cet assaut ne prouve qu'une chose, c'est que les partisans du bill en question sont aux abois et tachent de défendre, par toutes sortes de moyens, une mesure odieuse qui paraît fort heureusement devoir avorter comme elle le mérite, et qui devrait être remplacée par la résolution Sypher. On sait que cette résolution a pour objet de suspendre toutes taxes pour le paiement des coupons de Bons municipaux, excepté ceux de 1852 et qu'elle donne aux contribuables la faculté de contester judiciairement la validité de toutes ces émissions véreuses.

Il n'y a qu'une chose à faire après cette suspension, c'est de laisser aux tribunaux la question de décider de la validité des Bons que tout le monde attaque et qui devraient être déclarés de nulle valeur.

Costumes chez Martinstein, 121 Royale.

—Une jeune demoiselle est surprise, par sa mère, lisant un livre que celle-ci lui avait défendu de prendre.

—Je vous avais défendu de lire ceci! dit la maman d'un air courroucé.

—Oh! maman, répond la jeune fille, je passe ce qu'il y a de mal.

La décision suivante de la Cour Suprême des Etats-Unis s'applique admirablement aux bons consolidés que le bill de bons à prime confond avec toutes les autres dettes de la ville. Nous supposons que la Législature y aura égard et qu'elle mettra de côté ce bill malencontreux pour ne pas l'exposer à être démoli sans pitié par le plus haut tribunal du pays.

Cour Suprême des Etats-Unis. Von Hoffman contre la ville de Quincy (1866) 4.

Rapports de Wallace, p. 535.

"La ou une loi a autorisé une corporation à émettre des bons et à exercer le pouvoir de taxation locale afin de les payer et quand des personnes ont acheté et payé des bons émis en conséquence, le pouvoir de taxation, ainsi donné, est un contrat dans le sens de la Constitution et il ne peut être retiré avant que le contrat ait été exécuté dans toute sa teneur. En ce cas, l'Etat et la corporation sont également liés et engagés.

Une loi subséquente qui rappelle ou restreint le pouvoir de taxation ainsi antérieurement donné, en tant qu'elle affecte les bons achetés et ainsi détenus dans les circonstances mentionnées, est une nullité.

C'est le devoir de la corporation d'imposer et de collecter les taxes tout comme si la seconde loi n'eut pas été passée. Si elle ne remplit pas ce devoir elle y sera forcée par un mandamus.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous n'avons pu suivre régulièrement les représentations de la semaine dernière à l'Opéra, et nous n'avons pu que constater d'une façon générale les nouveaux succès de nos artistes français. Mais, samedi soir, nous avons entendu avec un vrai plaisir la belle comédie de Davyl, *La Maîtresse Légitime*. C'est une étude de la vie réelle, où il n'y a exagération ni dans les situations, ni dans les sentiments. André Dalesme n'est pas un de ces héros impossibles qui ne connaissent ni les défaillances, ni les faiblesses. Il est homme, et, tout en aimant sincèrement celle qui a été dix ans sa compagne fidèle, il n'en subit pas moins l'influence des nécessités de position qui s'imposent à lui, et c'est la lutte des sentiments divers qui déchirent son cœur qui constitue la vraisemblance de sa personnalité. Le dénouement est moins conforme à ce qui n'arrive que trop souvent dans la vie réelle, mais il est satisfaisant pour la morale et les cœurs sensibles. Daleme épouse Marthe, devenue veuve, et Jean Dulud, le poète original et aussi bon que caustique, devient l'heureux époux de la charmante Geneviève.

Les honneurs de la soirée ont été partagés entre Mme Juliette Clarence, qui a été digne et émouvante dans le rôle de Marthe, et M. Véniat, le bénéficiaire, qui a interprété avec beaucoup de naturel et d'intelligence le rôle d'André. Mlle Thoier a très gracieusement rendu le personnage de Geneviève.

Dimanche, *les Crochets du Père Martin* avaient attiré salle comble, et il y a en grand succès de larmes, grâce au talent avec lequel M. Mezières a interprété le rôle du père Martin. Les autres artistes ont bien tenu leurs rôles respectifs et ont contribué au succès de la soirée.

Ce soir, pour le bénéfice de M. Gennetier, on donnera la seconde représentation de *la Dame aux Camélias*. Mme Clarence est admirable dans le rôle de Marguerite, et la pièce est très bien montée avec M. Veniat dans le rôle d'Armand, M. Richez dans celui de Duval père, M. Dalbert dans celui du comte, etc., etc. Nous pouvons prédire qu'il y aura foule.

Mercredi, on jouera *les Femmes terribles* et *le Homard*, et jeudi, en matinée, *les Deux Orphelines*. Le soir il n'y aura pas de représentation, l'Opéra étant délivré aux Chevaliers de Momus.

CONCERTS VON BULOW.—Un admirable choix de morceaux de Beethoven, débutant par la belle sonate pathétique en mi mineur, trois morceaux de Rubinstein, dont l'un est la fugue dédiée à Von Bulow, trois morceaux de Chopin, et la grande rhapsodie espagnole de Liszt, tel est le repas musical servi hier soir à ses auditeurs par Von Bulow, qui s'est montré l'égal des grands maîtres cités par l'interprétation qu'il a faite de leurs compositions.

Le concert de ce soir mérite d'attirer l'attention des dilettantes, car le programme comprend la grande fugue de Bach, en do mineur, arrangée pour piano par Liszt, le carnaval de Vienne de Schumann, et deux morceaux de Wagner, dont l'un est la grande marche du Tannhaüser. La seconde partie sera moins classique; nous y trouvons deux morceaux légers de Beethoven, l'élégie de Schubert, la polonaise de Chopin, et cinq petits morceaux de Liszt,

Demain, Von Bulow donnera une matinée d'adieu.

CONCERT DE CHARITÉ.—Il sera donné demain, mercredi, dans la Salle St-Patrick, un grand concert au profit de la Société de Secours des Dames du 7ème district. Nos remerciements aux organisateurs de la fête pour les billets d'entrée qu'ils nous ont envoyés.

☞Il y aura beaucoup de monde au grand concert de vendredi soir—morceaux choisis d'opéras et romances.

INSTITUTION PERMANENTE.—Les habitants qui demeurent sur la grande ligne de Jackson doivent apprécier l'administration du chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago dans ses efforts pour opérer des améliorations. Un train d'excursion est organisé maintenant entre la Nile-Orléans et McComb City, partant de Mc Comb à 2 heures et demie et arrivant ici à 9 heures du matin. A retour, ce train part de la Nile-Orléans à 4 heures du soir et arrive à Mc Comb à 9 30 du soir. Les dimanches un train part de Mc Comb à 3 heures 30 de l'après-midi et arrive à la Nile-Orléans à 10 heures du soir. Par cette route, il n'y a pas de changement jusqu'à St-Louis, Chicago, Louisville, et il n'y a qu'un changement pour aller à New-York et à l'Exposition du centenaire à Philadelphie. Pour plus amples renseignements, s'adresser à A. D. Sheldon, agent pour les tickets, au coin des rues Camp et Commune.

VARIÉTÉS CENTENNIALES. — Tel est le titre d'une composition musicale pour le piano, où nous trouvons une polka, une mazurka et une valse avec une introduction de très bon goût. L'auteur est Mr Narciso Martinez qui nous en a adressé un exemplaire. Nous le prions de recevoir nos remerciements.

Cow PEAS.—Newman & Kent, 50, rue Tchoupitoulas, reçoivent incessamment de forts envois de Cow Peas de la Caroline qu'ils vendent au plus bas prix du marché. Les planteurs trouveront un avantage marqué à s'adresser à cette maison.

Masques et Dominos chez Martinstein, 121 Royale.

LA LOTERIE EN ITALIE.—Nous trouvons dans le budget de 1874, publié par le ministère des finances d'Italie, quelques renseignements intéressants sur la loterie (*il lotto*) qui fournit chaque année au Trésor italien des sommes considérables.

En 1874, le gouvernement italien a reçu des joueurs 75 millions de francs. Les Napolitains seuls ont donné à l'Etat 23 1|2 millions; les Piémontais et les Lombards, 12 millions; les Siciliens, 10 millions; les Toscans, 9 millions; les Vénitiens, 8 millions; les Romagnes, 6 1|2 millions; les habitants de la province de Bari, 5 millions.

Les gains se sont élevés, en 1874, à 47,300,000 fr. La fortune a favorisé telles populations plutôt que d'autres. C'est ainsi que les Piémontais et les Lombards, qui ont joué 12 millions, n'ont gagné que 6 1|2 millions, tandis que les Siciliens, qui ont joué 10 millions, en ont gagné 7 1|2. Les Napolitains ont gagné 15 1|2 millions sur 23 millions. Les Romains, sur un enjeu de 6,700,000 fr., ont gagné 3,800,000 fr. Une seule personne, un banquier du Corso, a encaissé la somme de 185,000 fr., produit d'un quaterno.

La différence existant entre le chiffre des versements et celui des gains payés ne constitue pas le bénéfice exact de l'Etat. Il faut compter qu'il paie à ses receveurs une commission de 5 1|2 millions par an.

—Le *Républicain de Tarn-et-Garonne* annonce que M. Ruffet se présentera à la députation dans l'arrondissement de Castelsarrazin. La candidature aurait définitivement été acceptée par le ministre de l'intérieur.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le 22 février.

Aujourd'hui, 22 février, nous célébrons l'anniversaire de la naissance de George Washington. C'est un jour férié et un jour de réjouissance.

Les "Continental Guards" et le bataillon d'artillerie "Washington", les deux organisations militaires qui se proposent de visiter l'exposition du centenaire à Philadelphie, feront des évolutions à la place du Colisée et, il y aura une salve d'artillerie. Dans la nuit, les "Continental Guards" donneront leur grand bal à la salle St-Patrick.

Cour de District des Etats-Unis.

Billings, l'ex-conseiller de Kellogg, que tout le monde connaît ici, de réputation ou moins, étant devenu juge de District de la Louisiane, de par la grâce du général Grant et du Sénat des Etats-Unis, a pris son siège hier.

Il paraît être très fier de sa nouvelle position.

La conférence de Mme Woodhull.

La conférence annoncée de Mme Victoria Woodhull a eu lieu, dimanche soir, dans la salle St-Patrick, devant une assemblée d'environ 500 personnes, dans laquelle les hommes étaient en grande majorité. Madame Woodhull a paru vers huit heures et a parlé pendant une heure et demie environ. Bien que sa voix soit claire, son débit est tellement rapide que ses paroles répercutées par les échos de la salle, dont l'acoustique laisse à désirer, n'arrivaient que confuses aux personnes placées aux derniers rangs, et nous étions du nombre. Nous engageons Mme Woodhull à parler moitié moins vite, si elle veut que ses auditeurs ne perdent pas la plus grande partie de ses paroles. La conférence a été une espèce de sermon sur la pureté que l'homme doit conserver à son corps pour en faire le Temple de Dieu. Après des considérations générales sur la civilisation et sa marche vers l'Ouest, sur les races d'hommes qui ont précédé les temps historiques et qui n'ont laissé aucune trace, l'orateur est arrivée aux races qui peuplent actuellement la terre.

Ces races dégénéreront si elles continuent à rester dans la voie de ténèbres où elles se sont plongées. Madame Woodhull pense que les races seront confondues et n'en formeront qu'une seule. Mais l'impureté est devenue générale et il n'y a pas un seul corps qui mérite d'être appelé le Temple de Dieu. L'orateur parle des geôles, des pénitenciers, des asiles de fous, des maisons de correction, de la débauche, de la dégradation, du crime, et dit que, dans la plupart des cas, ce sont les mères qui sont responsables de la chûte de leurs enfants. La maternité, la sainteté du mariage sont traitées longuement, et l'orateur aborde un sujet délicat, celui des vices qui sont une des causes qui font dégénérer l'espèce et troublent la société. Mais, une grande partie du discours nous échappant, nous n'avons pu nous former qu'une idée incomplète de la thèse toute nue. Un de nos confrères, qui a pu mieux entendre, dit qu'une partie des assertions de Mme Woodhull, ne pourraient être publiées, et que le tableau qu'elle a tracé des vices de la société serait considéré comme une insulte par toutes les personnes des deux sexes qui sont restées pures et exemptes de ces vices.

DEUX SINISTRES.

Incendie du bateau à vapeur May Lowry et perte de Lotus No 3.

Dimanche matin, vers cinq heures et demie, le bateau à vapeur May Lowry, capitaine Wm Braithwaite, venant de Jefferson, Texas, a été obligé d'aborder au pied de la rue Broadway, dans le Sixième District, à cause du brouillard.

Quelques instants après, le feu s'est déclaré à l'entrepont, et en moins d'un quart-d'heure le bateau a été complétement détruit ainsi que la plus grande partie de sa cargaison.

Il a brûlé jusqu'à la ligne de flottaison et n'est plus qu'une épave.

Personne n'a péri heureusement.

Il y avait à bord, d'après le manifeste,— qui a été sauvé ainsi que d'autres papiers de valeur et $322 en billets de banque,— 1380 balles de coton, 985 sacs de graines de coton, 6 balles de peaux et 5 caisses de chandelles.

Quelques balles de coton ont flotté sur l'eau et ont été entraînées par le courant. La cargaison était assurée dans différentes compagnies du Texas.

Nous apprenons, que dimanche matin également, une voie d'eau s'étant déclarée à bord du bateau à vapeur Lotus No 3, pendant qu'il traversait le lac Caddo, il a coulé bas près de la côte, avec à peu près mille balles de coton. On pense qu'on pourra procéder au sauvetage de la cargaison, mais il est à craindre que le bateau ne puisse plus servir.

Incendie rue Lafayette.

Avant-hier après midi, vers six heures, le feu s'est déclaré dans la boutique de menuisier, siècle de Lafayette No 115, rue Camp, appartenant à Stephen Claford, et la bâtisse a été complètement détruite.

Les flammes ont gagné rapidement la maison voisine, qui a eu le même sort. Elle appartenait à un cordonnier nommé Louis Schefer.

Le café du coin Lafayette et Camp, occupé par Mme Laronse, a été également consumé.

Les pertes totales peuvent être évaluées à $1,500.

Aucune des trois bâtisses qui ont brûlé n'était assurée; mais il y a une assurance de $1,200 dans la compagnie Hibernia sur le fonds de magasin de Mme Larousse.

On ignore l'origine de l'incendie.

Deux incendies samedi soir.

Samedi soir, vers neuf heures, le feu a été mis par un incendiaire à l'écurie de Mr Pritchard, formant l'angle des rues Short et Troisième.

L'agent Porce, de la police de Carrollton, remarquant la fumée qui s'échappait de la bâtisse, s'est approché et a vu un homme qui s'éloignait précipitamment. Il a poursuivi le malfaiteur, mais n'a pu l'atteindre, malheureusement.

Retournant à l'écurie, l'agent Porce a réussi à éteindre le feu avec l'aide de quelques citoyens.

Il a trouvé dans un coin une bouteille qui avait contenu de l'huile de pétrole et l'a apportée à la station de police. Le dommage a été insignifiant.

Vers minuit, samedi, un second incendie a éclaté dans la maison basse formant l'angle des rues Burdette et Quatrième, à Carrollton, le propriété du Dr Palas.

La bâtisse a été entièrement consumée, et on évalue les pertes à $1000.

Nous ignorons si la maison était assurée. On a lieu de croire qu'un incendiaire a encore passé par là.

Un autre petit incendie.

Hier matin, à huit heures, le feu s'est déclaré dans la bâtisse sise rue Douane, à l'encoignure du Passage de la Bourse, appartenant à W. M. Kepple. Il a été éteint promptement et les dégâts ne sont pas considérables.

Le feu a été mis par quelqu'un qui a jeté négligemment un bout de cigare allumé sur une natte.

L'affaire Dudenheffer.

Ferdinand Dudenheffer, accusé de faire de fausses entrées dans les livres de la Banque Nationale Germania, dont il était le caissier de cette institution, a fourni le cautionnement de quinze mille piastres que la Cour de District des Etats-Unis exige de lui, pour répondre de sa présence à la Nouvelle-Orléans quand le moment viendra de le juger.

Dudenheffer proteste et déclare qu'on n'a pas le droit de l'accuser deux fois de la même offense.

Sa protestation n'aura pas grande importance cependant.

Une rectification.

Dans notre chronique de dimanche, nous avons dit que Mr Victor Gérodias, se trouvant en compagnie de H. Connell et de Wm. Welsh, dans le salon de bière de Ziegler, rue Royale près Canal, vendredi soir, et étant sous l'influence de la boisson, avait été arrêté pour bris de paix, ainsi que ses compagnons.

Le fait est exact, en ce sens, que nous avons simplement reproduit l'accusation qui a été portée contre Mr Gérodias par l'agent de police qui l'a arrêté; mais il nous a été prouvé depuis que cette accusation n'était pas motivée.

Mr Gérodias n'était pas pris de boisson, et H. Connell et Wm. Welsh n'étaient pas ses compagnons, attendu qu'il ne les connaissait même pas.

Il s'est trouvé mêlé dans cette difficulté pour avoir servi d'intermédiaire à un ami et pour avoir joué le rôle de pacificateur.

Lorsqu'il a été conduit au poste de police du troisième precinct, il a fait constater par plusieurs personnes qui se trouvaient là, qu'il était en pleine possession de toutes ses facultés.

Nous rectifions donc volontiers une erreur involontaire qui a eu pour base une fausse assertion de la police.

Pick pocket arrêté.

Avant hier après midi, vers six heures et demie, pendant l'incendie, Mr. Henry Ahrens se tenait à l'angle des rues Camp et Lafayette, lorsque subitement, il a senti qu'une main indiscrète se promenait sur son gilet et tâtait doucement sa montre.

Mr. Ahrens a vu tout près de lui un individu à face patibulaire, et obéissant à ce premier mouvement, qui est toujours le bon, il a lancé un tel coup de poing au pickpocket, que celui-ci a fait pas moins culbute comme un clown bien dressé, et s'est trouvé allongé sur le trottoir.

L'agent Cain, de la police de sûreté, est survenu alors, et le pauvre pick-pocket, tout contusionné et tout honteux, a été conduit au poste central de la police. où il a déclaré se nommer John Wilson.

S'il faut en croire ce drôle, il n'est arrivé qu'il y a quatre jours à la Nouvelle-Orléans, où il venait *travailler* pendant les fêtes du carnaval.

Le bal des Garçons Restaurateurs.

Nous avons donné dans notre numéro de dimanche un aperçu succinct du bal des Garçons Restaurateurs, qui a eu lieu, samedi soir, à la salle Grunewald, et nous avons dit que ce bal avait été très beau.

Pour compléter notre premier compte-rendu, nous publierons aujourd'hui le menu du souper; cela rappellera des souvenirs agréables à ceux de nos lecteurs qui ont eu le bon esprit de participer à la fête, et quant à ceux qui n'y sont pas allés, ce sera renouveler pour eux le supplice de Tantale.

Voici donc ce menu alléchant et pantagruélique :

MENU

Hors-d'œuvre.

Céleri, Radis, Cornichons, Olives, Saucissons de Lyon, Buisson d'Ecrevisses, Salade d'Anchoix.

Poissons.

Darne de Red Snapper à la Montpellier, Grouper à la Génoise, Turbans de Filets de Soles, Mayonnaise de Homards, Mayonnaise de Poissons.

Filet de Bœuf à la Renaissance, Pâtés de Gibiers Truffés, Galantine de Dinde, Cotelettes à la Maintenon, Mayonnaise de Volaille, Daubes en Bellevue, Jambon de Westphalie à la Gelée, Pâté de Levreaux, Aspic de Langues de Buffalo, Corned Beef

Rôtis.

Dinde aux Truffes, Canards Français, Agneaux à la Moderne, Dindonneau au Cresson, Marcassins Rôtis.

Pièces Montées.

Croquembouche, Nougat, Biscuits de Savoie, Pudding Glacé, Corbeille de Fruits, Gâteaux Assortis, Pelles Gongloise.

N'oublions pas un détail intéressant. Mr A. de Jean-Jean, membre honoraire de l'association des Garçons Restaurateurs, a beaucoup contribué, comme maître-d'hôtel, au succès de la fête. Aussi l'association a-t-elle voulu lui donner un témoignage de sa reconnaissance, et lui a présenté une belle médaille en or, qu'il a reçue avec une émotion qu'il s'efforçait en vain de dissimuler.

Voici les noms des officiers de l'association des Garçons Restaurateurs:

Président, E. Garreau, vice-président P. Pietrey, secrétaire L. Martin, trésorier M. Vandenbusch.

Il nous reste à remercier ces officiers des attentions qu'ils ont eues pour les représentants de l'Abeille, sans oublier Mr A. de Jean-Jean, auquel nous devons tout particulièrement des remerciements pour le savoureux échantillon du souper qu'il a bien voulu nous envoyer.

TEMPERATURE—21 Fév. 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	68	20
12 M.	75	24
3 P. M.	77	25
6 P. M.	73	22

Costumes chez Martinstein, 121 Royale.

Législature de la Louisiane

A la Quatrième Page.

UNE SUCCESSION FANTASTIQUE.—Nous empruntons ce qui suit au dernier numéro du *Meschacébé* :

Dans notre numéro du 5 janvier dernier, nous avons annoncé, sous toute réserve et bénéfice d'inventaire, la succession planteuse dont le bruit courait depuis quelque temps, où plutôt nous nous sommes borné à enregistrer une rumeur suivant laquelle les descendants du chevalier d'Arensbourg auraient droit à d'immenses domaines, terres et châteaux situés en Suède, pays natal du compagnon d'armes de Charles XII et du colonisateur de la Côte des Allemands.

Nous avons cru dire depuis que la succession s'augmenterait de quelques millions d'acres de terre américaine, ayant composé une vaste concession faite au brave chevalier dans la Louisiane qui, nos lecteurs le savent aussi bien que nous, embrassait alors toute la vallée du Mississippi, y compris l'Etat actuel du Missouri. Peut-être est-ce un rêve, comme il en vient aux pauvres gens; peut-être est-ce une réalité telle qu'on en a pu voir déjà en ce pays où les surprises abondent. Sans rien pouvoir garantir à ce sujet, nous donnons une note curieuse que nous communique un ami fort bien renseigné, celle de la famille du chevalier d'Arensbourg au début d'une généalogie dont la longue suite serait fort difficile à reconstituer:

Le chevalier d'Arensbourg épousa Catherine de Berg, de Suède. Ils eurent deux fils qui laissèrent des enfants, et deux filles, dont une épousa M. de Boisclair et n'eut pas d'héritiers; l'autre se maria avec François de la Claise, contrôleur général en Louisiane; ils eurent deux fils et quatre filles; un des fils laissa des enfants; les filles furent: Mmes. de Villeré, Fortier, de la Tour et de la Claise, de Chaise. Cette dernière fut mariée à François Chauvin de Léry; ils eurent vingt-deux enfants, dont huit seulement laissèrent des héritiers, à savoir: François Chauvin de Léry; Chauvin de Léry; Boisclair Chauvin de Léry; Jacques Chauvin de Léry; Charlotte, dame Achille Trouard; Constance, dame Hardy; Méliserte, dame O'Brien; Aimée, dame Senzeneau.

—La *Chronique illustrée* constate qu'on a un peu abusé des pensées orientales; elle en offre pourtant une.... pincée à ses lecteurs:

—Le désespoir est libre, et l'espérance console.

—Ne vous apparût-il que comme un citron, tenez votre ennemi pour un éléphant.

—L'homme est caché sous sa propre langue.

—Le monde ressemble à la mer: au fond les perles; à la surface l'écume.

Masques et Dominos chez Martinstein, 121 Royale.

—Dans une République de l'Amérique du Sud où les exécutifs ont l'habitude de mal finir:

—Mais enfin, accusé, pourquoi avez-vous tiré six coups de revolver sur ce monsieur que vous ne connaissiez pas?

L'accusé (*ému et repentant*) : Je l'avais pris pour le chef de l'Etat!

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

—60—

Conseils aux personnes nerveuses.—Les gens robustes, qui sont nés pour vivre manger, bien digéré et bien dormi, ne peuvent pas apprécier l'avantage d'avoir de bons nerfs aussi bien que les gens qui ayant endure toutes les souffrances provenant de la faiblesse des nerfs, ont éventuellement regagné une puissance nerveuse. Afin d'éprouver l'indicible soulagement que procure le retour à un état normal, les pauvres invalides devraient essayer naturellement l'usage des "Hostetter's Stomach Bitters." Sous la fortifiante et douce influence de ce remède tonique et bienfaisant, l'appétit revient, la digestion recommence à se faire complète et sans peine, et le sommeil rend le repos aux yeux fatigués. Les causes de la faiblesse nerveuse sont dans une assimilation et une digestion imparfaite et dans l'inaccomplissement des autres fonctions vitales, inaccomplissement qui en est le résultat. Les Bitters détruisent ces causes aussi bien que les symptômes nerveux qu'elles produisent.

Aux planteurs et aux expéditeurs du Bayou Lafourche.

AYANT été longtemps officier de bateau à vapeur dans le service de la Nile-Orléans au Bayou Lafourche, et n'ignorant pas la manière dont vous avez été traités par des personnes qui ont monopolisé votre commerce, j'ai cru devoir, en ma qualité d'ancien ami, mettre un bateau en opposition sur ce bayou.

Vous êtes tous loyaux et honnêtes; j'ai essayé de vous traiter en conséquence.

Je suis forcé de vous demander s'il me faudra doubler les prix de mes conditions en vous abandonner à la merci de ces derniers.

Je ne suis point venu parmi vous ni pour faire la guerre aux autres bateaux ni pour agir malhonnêtement; j'ai en soin, au contraire, après avoir été informé des prix ordinaires, de les suivre scrupuleusement. Mais aujourd'hui, afin de se débarrasser de mon opposition, on vous propose des prix que vous ne demandes pas et que vous savez être insuffisants.

Si vous exigez que je transporte du frêt à ces conditions, je le ferai, mais réservant le droit et réclamant le privilège de revenir, plus tard, aux anciens prix.

Ma devise est de vivre et de laisser aux autres la chance de gagner leur vie; je ne demande que la justice. C'est aux bons habitants du Bayou de décider s'ils soutiendront un bateau qui n'abusera jamais d'eux en donnant leur appui à ceux qui ont profité des avantages.

Je ne ferai le service qu'autant que vous me soutiendrez.

U. D. TERREBONNE,
Capitaine du bateau à vapeur "Robt. Young."
22fév—1FFP

Décédée, le 21 février 1876, à l'âge de quarante cinq ans et cinq mois, MARIE ELIZA MONIER, épouse de F. B. Hernandez. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de ses frères John L. et Henry D. Monier, et de son beau-frère Zénon D. Tureyre, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui mardi, le 22 février, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure No 386 rue Dauphine, entre les rues Bagatelle et Union.

Les journaux de New-York, New-Jersey et Brownsville (Texas), sont priés de reproduire.

Décédé, vendredi 18 février à 8 heures A. M., au Collège du Mont Ste-Marie, près d'Emmittsburg, Maryland, EDGAR RAPHAEL BELTRAN, âgé de dix-sept ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Beltran et Jaumé, sont respectueusement priés sans autre invitation d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, mardi, à 4 heures et demie précises. Le convoi partira de la résidence de son père, encoignure des rues Dumaine et St-Claude.

Entrepot de Tapis et de Rideaux
VENTE EN GROS ET EN DETAIL,
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
Tapis Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIRÉES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos
ETOFFES A RIDEAUX et à Meubles.
BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BITLAPS, par balle, pièce ou yarde.
A. BROUSSEAU & SON.
20 fév—31 PPDMV

Mme Vve FERARI,
ACCOUCHEUSE,
Reçue par la Faculté de Paris,
INFORME les Dames qu'elle continue à donner ses soins à la pratique des accouchements et traitements des maladies.—Consultations tous les jours, à midi, en son domicile, rue d'Orléans 109.
On prend des pensionnaires à prix modérés.
22 fév—1mD M J

Transfert de bureau.

LE soussigné a transféré son bureau du No 46 du passage de la Bourse au No 46 de la rue Royale, entre les rues Bienville et Dauphine.
PLACIDE J. SPEAR,
Encanteur.
22 fév—3f

Porte-monnaie perdu.

Un porte-monnaie tombé d'un premier étage dans la rue n'a pas été retrouvé. Il renfermait une somme de six cents piastres ($600) en billets de banque, une pièce de or (anglaise) de la valeur $5 et une ou deux pièces de monnaie d'argent. Une récompense de cent piastres ($100) sera donnée à la personne qui rapportera le dit porte-monnaie avec son contenu au
No 151 rue Decatur (Vieille-Levée.)
22fév—2f

Avis.

J'AI l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général qu'à partir de ce jour je serai vendeur à domicile dans toutes l'étendue de la ville, sans aucun frais, avec la plus grande ponctualité, les journaux suivants: le Courrier des Etats-Unis, éditions quotidienne et hebdomadaire, le Franco-Américain, l'Illustration, le Monde Illustré et l'Eco d'Italie.
S'adresser chez M. GOUBLER, coin des rues Bourgogne et Dumaine, 20fév—4f

COW PEAS.

COW PEAS de choix de la Caroline, Clay and Clay mixed, en magasin, ou arrivant tous les jours, à vendre en lots à la convenance des acheteurs.
NEWMAN & KENT,
20 fév—1m No 50 rue Tchoupitoulas.

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
No. 34 RUE BOURBON.
A constamment en mains un bel assortiment de draps, cassimirs et étoffes à gilets.
20 fév—3 m

Demande de Pigeons.

ON DEMANDE 1000 pigeons approvisionnés de grosseur naturelle, pour le tir à la trappe. On les prendra en forts lots ou en petits lots et les achètera payés sur livraison ou on les ira chercher. Prix libé